



# PROJET DE CREATION D'UN TIERS-LIEU CULTUREL ET ASSOCIATIF AU DOMAINE DE BIXIKENEA A URRUGNE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET  
SUR LE VOLET CULTUREL DU PROJET



## CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Domaine de Bixikenea est niché dans un écrin de verdure d'une quinzaine d'hectares, aménagée en ligne de crête, avec vues sur l'océan et les montagnes, au sein duquel se trouvent huit bâtiments d'environ 2500m<sup>2</sup> et des espaces d'agrément de grande qualité. Ancienne colonie de vacances de La Poste jusqu'en 2020, et inoccupé depuis lors, le Domaine a été acquis par la Ville en novembre 2023.



Localisation du secteur de Socorri à l'échelle du Bourg d'Urrugne



## UN PROJET GLOBAL MÊLANT ÉCOSYSTÈME CULTUREL ET NATURE

La commune a adopté en 2022 un projet culturel (en annexes) qui ambitionne de proposer aux habitants une vie culturelle riche, engagée et accessible à tous.

Avec l'acquisition du Domaine de Bixikenea, la Ville d'Urrugne se dote d'un équipement public qui offre des possibilités nouvelles tournées vers la dynamisation et l'expérimentation des pratiques culturelles.

Avec ces prérogatives, la Commune d'Urrugne conduit un projet de réaffectation des bâtiments du domaine qui seront dédiés, pour l'essentiel, à des activités culturelles. Le site accueillera ainsi notamment :

- des professionnels de la Culture, des associations communales intervenant dans les domaines culturels et artistiques, des services municipaux en charge des politiques culturelles, linguistiques, associatives et jeunesse ;
- une salle municipale modulable à louer en tant que salle de réception (événements familiaux et amicaux) ou de formation/séminaires, et éventuellement, à plus long terme, un restaurant.

Les extérieurs seront repensés en accord avec le projet afin de devenir un lieu de déambulation accessible au public : forêt nourricière (projet issu du budget participatif et porté par un collectif citoyen), jardin public, espaces de détente et de partage, terrains de sport et de jeux.



## CARACTERISTIQUES DU PROJET

L'objectif du projet municipal est de créer un écosystème, lieu de partage et d'échanges, créatif et récréatif, avec de fortes interactions et synergies entre les occupants et usagers. Il pourra devenir un véritable tiers-lieu, chemin faisant avec les parties prenantes du projet.

Le projet municipal vise à réhabiliter les bâtiments pour en faire un espace vivant et inclusif, favorisant :

- la création et la diffusion culturelle,
- l'animation de la vie locale et associative,
- l'innovation sociale et l'expérimentation collective,
- la rencontre intergénérationnelle et interculturelle.
- La promotion et la diffusion de la langue et de la culture basque

Ce projet fédérateur sera capable de répondre aux besoins des habitants et de contribuer au rayonnement du territoire.

**Le projet de préfiguration d'un véritable tiers-lieu pourra être initié dès 2026, selon la dynamique des parties prenantes et les orientations retenues en matière de gestion et de coordination, grâce à un accompagnement spécifique.**



A l'échelle du site, des pré-affectations bâtimentaires ont été, à ce stade, identifiées comme suit :



Bâtiment n°1 : restauration

**Bâtiment n°2 : locaux et bureaux à destination de professionnels de la Culture, résidences d'artistes**

Bâtiment n°3 à 6 : locaux associatifs (activités culturelles et artistiques, festivités)

Bâtiment n°7 : salle communale modulable (réception, formation/séminaires)

Bâtiment n°8 : salle multi activité et espace extérieur partagé (préau)

Ces affectations relèvent, à ce stade, de pistes de travail qui pourront ponctuellement évoluer au gré de l'avancement des réflexions et du travail de conception avec les parties prenantes du projet.

Compte tenu de la nécessité d'engager des travaux sur l'ensemble des bâtiments et de leur échelonnement dans le temps, il est envisagé une occupation progressive des lieux, selon la chronologie suivante :

## OCCUPATIONS DÉJÀ RÉALISÉES

- Association Uga (gaztexte / maison des jeunes), Comité des fêtes et Hazia, sur le bâtiment n°3

## OCCUPATIONS À VENIR

### Phase 1

- Professionnels de la Culture, retenus à l'issue du présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) et services municipaux (Culture, Communication, Langue basque et Vie associative), sur le reste du bâtiment n°2. Organisation pressentie : bureaux et salle de réunion sur la quasi-totalité de l'étage et salle de répétition et lieu de stockage sur le résiduel du rez-de-chaussée. Prévisionnel travaux et installation : fin 2026  
Dans l'attente de la réalisation des travaux, des occupations temporaires et transitoires des professionnels de la Culture retenus à l'AMI seront possibles (bureaux aménagés dans le bâtiment n°8) dès l'été 2025
- Création d'une salle municipale modulable à louer (particuliers et professionnels) en tant que salle de réception (organisation d'évènements familiaux, amicaux, festifs) ou salle de formations/séminaires, sur le bâtiment n°7. Prévisionnel travaux et installation : 2027

### Phases 2/3

- Associations culturelles et artistiques établies sur la commune d'Urrugne, qu'il s'agira de déplacer de leurs locaux actuels, pour des raisons fonctionnelles (caractéristiques des locaux) et/ou de cohérence d'activités et usages eu égard au projet municipal (création de tiers-lieu), sur 3 nouveaux bâtiments (n°4 à 6). Ce travail d'identification des transferts d'associations/services est initié parallèlement au lancement de l'AMI sur le volet culturel du projet. Prévisionnel travaux et installation : entre 2027 et 2028
- Service jeunesse : local annexe au siège situé au cœur de bourg (usage avec accompagnement d'un animateur) sur le bâtiment n°8, une fois libéré par les professionnels de la Culture (occupation temporaire et transitoire). Prévisionnel travaux et installation : 2027/28
- Éventuelle création d'un hébergement destiné aux besoins des résidences d'artistes intervenant sur la commune, sur une partie du bâtiment n°2. Prévisionnel travaux et installation : 2028
- Éventuelle création d'un restaurant. Prévisionnel travaux et installation : 2028/2029



## — APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) Volet culturel du projet

### OBJET DE L'AMI

Afin de mettre en œuvre le projet municipal de création d'un tiers-lieu culturel et associatif sur le Domaine de Bixikenea, la Ville a retenu la méthodologie de travail suivante pour les décisions d'affectation des bâtiments culturels et associatifs :

- **Bâtiment n°2 : Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) communal auprès de professionnels de la Culturel qui souhaitent s'engager dans une démarche concertée et participative.**
- Bâtiments n°4 à 6 : identification en régie des besoins et attentes des associations culturelles et artistiques de la commune susceptibles de s'implanter à Bixikenea.



L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé sur le bâtiment principal du Domaine de Bixikenea (n°2) permettra le positionnement des candidats adhérant au projet d'ensemble et souhaitant s'engager dans une démarche concertée et participative de co-conception de l'opération de réhabilitation et de préfiguration des modalités d'occupation partagée du bâtiment. Ces propositions feront l'objet de validations/décisions par des élus de la Ville organisés en Comité de Pilotage.

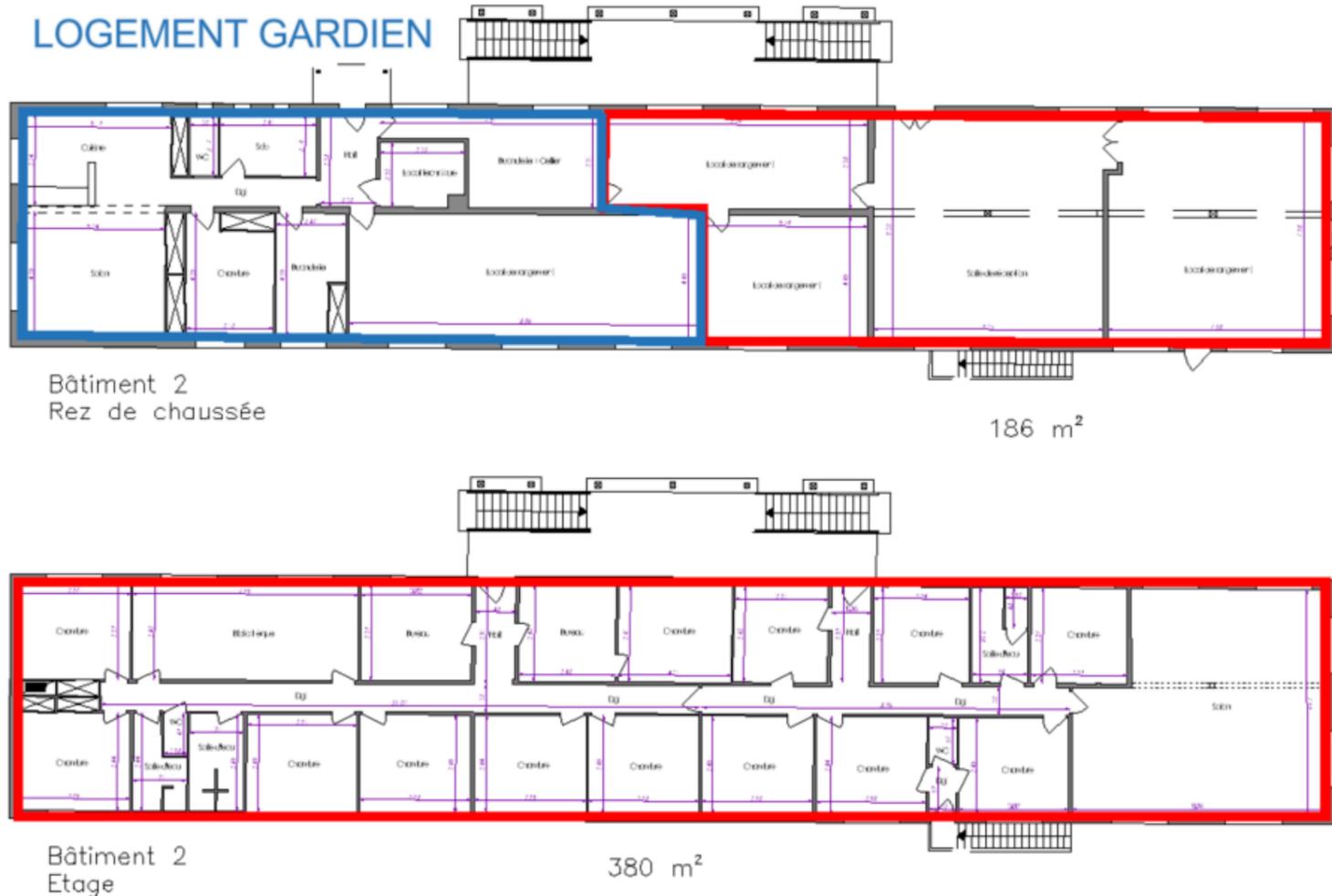
Une fois sélectionnés, les candidats retenus travailleront en concertation avec les services municipaux référents ainsi qu'un accompagnateur dédié (assistance à maîtrise d'ouvrage communale), dans le cadre d'ateliers collectifs permettant d'établir les conditions d'installation :

- Aménagement des lieux, par exemple : type de bureaux (open-space, individuels, modulables), superficies, salle de réunion, espaces communs, outils techniques (salle de répétition, etc.), dispositifs d'insonorisation, lumières, espaces de stockage, etc.



Les locaux qui accueilleront les professionnels de la Culture et qui feront l'objet d'une éventuelle redistribution et travaux de réhabilitation préalables, sont matérialisés en rouge ci-dessous. Il représente une superficie globale d'environ 566 m<sup>2</sup> (380 m<sup>2</sup> à l'étage et 186 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée).

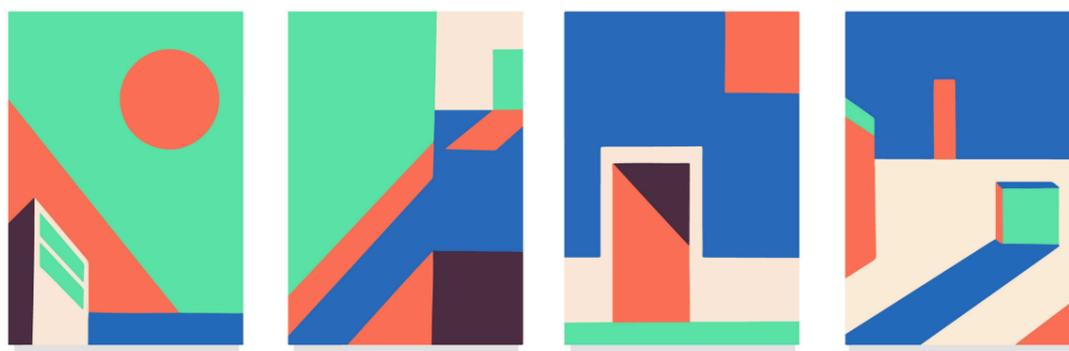
## BÂTIMENT 2 Etat des lieux



- Définition des règles de cohabitation à l'échelle du bâtiment (partage des espaces communs, mutualisation des outils techniques et modalités d'usage, entretien, répartition des charges le cas échéant, horaires, etc.). Le collectif de professionnels de la Culture sera également tenu de participer à la définition des règles de bon usage et de cohabitation prévue à l'échelle du Domaine (charte ou règlement intérieur), etc.
- Etc.

### A RETENIR

Dans la phase de définition du projet et dans l'attente de la réalisation des travaux, des occupations temporaires et transitoires du bâtiment n°8 par des professionnels de la Culture retenus seront possibles. Ces locaux seront sommairement aménagés à cet effet (à termes, une fois libéré, il sera affecté au service jeunesse de la Commune et utilisé par les jeunes pour des occupations délocalisées ponctuelles).



## CANDIDATURE À L'AMI

L'AMI s'adresse aux professionnels de la Culture, au sens large, souhaitant s'établir sur le Domaine du Bixikenea pour l'exercice de leurs activités (artistiques et culturelles, administratives), au sein d'un collectif d'acteurs. Les candidats pourront également proposer l'organisation de résidences d'artistes et d'ateliers sur site, tant sur les locaux mutualisés qu'en extérieurs, en respectant la charte/règlement intérieur préalablement établi(e) avec l'ensemble des occupants et usagers du site ainsi que la Ville.

L'AMI s'adresse à toute structure (association, collectif, compagnie, coopérative, ou entreprise sociale) ayant :

- une expérience significative dans le domaine culturel, social et solidaire ou associatif
- une démarche éthique et responsable
- un engagement au profit de la mise en œuvre du projet plus global de la Ville de création d'un lieu de partage et d'échanges, de type tiers-lieu, sur le Domaine de Bixikenea, d'une part, et d'animation de la Ville à travers l'organisation d'actions et d'événements d'autre part.

Le dossier de candidature devra inclure a minima :

- une note d'intention présentant la vision du candidat sur le projet communal de réaffectation du Domaine de Bixikenea et de création d'un tiers-lieu culturel et associatif, sa motivation ainsi que les activités envisagées sur le site et sur la commune
- une présentation de la structure porteuse et de ses actions et réalisations, individuellement et collectivement, l'état de ses principaux partenaires et de son réseau local à régional
- une estimation des besoins en locaux (espaces de travail, stockage, etc.), l'état des besoins en occupation temporaires et transitoires dans l'attente de la définition collective du projet et des travaux (bâtiment n°8).

Deux visites collectives du site seront organisées pour les candidats intéressés.

Les candidatures seront déposées par voie dématérialisée à l'adresse [bixikenea@urugne.eus](mailto:bixikenea@urugne.eus)

Les demandes d'information seront également possibles à cette adresse : [bixikenea@urugne.eus](mailto:bixikenea@urugne.eus)



## CALENDRIER PRÉVISIONNEL



- Date limite de dépôt des candidatures à l'AMI : **31 mai 2025**
- Information sur les candidatures retenues à l'AMI : **15 juin 2025**
- Ateliers collectifs de définition des principes d'aménagement des locaux et des conditions d'occupation et d'usages des lieux : **été 2025**
- Consultation et choix de la maîtrise d'œuvre des travaux : **septembre à décembre 2025** suivant avancement du programme
- Travaux : **à partir du 2<sup>e</sup> semestre 2026**
- Installation : **fin 2026**

Ensemble, faisons de Bixikenea un lieu d'échange,  
de création et de partage !

